

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 décembre 2021 à 13 h 30, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur de cabinet adjoint
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2021-1254-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h 30.

CE-2021-1255-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 4.1, 4.2, 4.3, 14.8 et 14.9 intitulés comme suit :

- 4.1 Dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$ pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2021
 - 4.2 Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1er octobre au 30 novembre 2021
 - 4.3 Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1er au 31 octobre 2021
 - 14.8 Adoption du règlement d'emprunt 821 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Philippe-Villeneuve, au montant de 1 812 900 \$ pour un terme de 10 ans (N/D projet : 01-19-016)
 - 14.9 Adoption de la définition de l'objet numéro 3 « Services professionnels et travaux de plantation d'arbres sur des terrains municipaux selon le programme de verdissement et de plantation d'arbres », au règlement d'emprunt parapluie 767, pour un montant maximal de 400 000,00 \$ (N/D : 01-21-002)
-

CE-2021-1256-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} décembre 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-1257-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du rapport sur l'adjudication par délégation de pouvoir à la trésorière pour la vente d'une émission d'obligation municipale datée du 13 décembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 49 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-1258-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt de la lettre d'Élections Québec datée du 1^{er} décembre 2021 concernant le changement de nom de la formation politique « Alliance démocratique Terrebonne - Équipe du maire Marc-André Plante » pour « Alliance démocratique Terrebonne », et en recommande le dépôt au conseil municipal.

CE-2021-1259-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le contrat de travail de monsieur Alexandre Contant, à compter du 30 novembre 2021, à titre d'attaché de presse au sein du cabinet du maire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-1260-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le contrat de travail de madame Carole Poirier, à compter du 21 novembre 2021, à titre de directrice de cabinet au sein du cabinet du maire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-1261-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le contrat de travail de monsieur Mathieu Désilets, à compter du 8 novembre 2021, à titre de directeur de cabinet adjoint au sein du cabinet du maire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-1262-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le contrat de travail de madame Stéphanie Beauchemin, à compter du 8 novembre 2021, à titre d'attachée politique – responsable de l'agenda au sein du cabinet du maire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-1263-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la *Politique concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel des cabinets politiques de la Ville de Terrebonne* (POL.1201.7).

CE-2021-1264-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif informe la Commission municipale du Québec (CMQ) qu'il s'en remet aux règles prévues à la loi et appliquées par la CMQ dans le cadre de la révision d'exemption des taxes foncières de l'organisme « Café de rue » pour l'immeuble situé au 654-656, rue Saint-Pierre, à Terrebonne.

QUE la Ville de Terrebonne ne prévoie pas être présente advenant qu'une audience soit tenue à la CMQ

CE-2021-1265-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le calendrier ci-dessous des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, devant se tenir à 19 heures, le tout conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*.

Date	Endroit
Lundi, 17 janvier 2022	Édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre
Lundi, 14 février 2022	
Lundi, 14 mars 2022	
Lundi, 11 avril 2022	
Lundi, 9 mai 2022	
Lundi, 6 juin 2022	
Lundi, 4 juillet 2022	
Lundi, 22 août 2022	
Lundi, 12 septembre 2022	
Lundi, 3 octobre 2022	
Lundi, 24 octobre 2022	
Lundi, 14 novembre 2022	
Lundi, 5 décembre 2022	

QU'un avis public soit publié à cet effet sur le site Internet de la Ville et dans le journal La Revue.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

CE-2021-1266-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le renouvellement de la couverture d'assurance automobile pour l'année 2022, pour un montant de 236 958,37 \$, et ce, jusqu'à ce que la Ville obtienne l'autorisation nécessaire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de s'auto-assurer par elle-même.

QUE cette dépense soit financée à même les excédents de fonctionnement affectés, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1267-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la modification de l'affectation des excédents de fonctionnement affectés taxe infrastructures prévu au budget 2021 pour la réviser au montant de 792 523,00 \$.

CE-2021-1268-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de demander à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) de verser à la Ville de Terrebonne un montant de 700 000,00 \$ provenant des excédents non affectés, d'ici la fin de l'exercice 2021.

CE-2021-1269-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le transfert budgétaire de la Direction des ressources humaines à partir du revenu supplémentaire des mutations immobilières pour un montant de 308 900,00 \$ vers le bloc salaires et un montant de 217 900,00 \$ vers le bloc des dépenses contrôlables.

CE-2021-1270-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **ÉLECTROMECCANO INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA21-9084 pour les services d'électromécanicien, pour une période de 12 mois, pour une somme totale de 282 835,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1271-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **CIMOTA INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA21-9079 pour les services de sécurisation d'accès à des espaces clos, pour une somme de 113 825,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1272-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise 9416-9265 Québec inc. (Groupe Synergis) de déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le remblai de milieux humides dans le cadre du projet du pôle mixte dans l'ouest de la Ville, sur le lot 6 110 448 du cadastre du Québec.

CE-2021-1273-DEC

AMENDÉE PAR PV DE CORRECTION CE-2022-195-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise WSP Canada inc. de déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le remblai de milieux humides dans le cadre du futur échangeur dans le secteur Urbanova (projet PAT-13).

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(Article 92.1 L.C.V.)

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2021-1273-DEC du 8 décembre 2021 afin d'autoriser la société WSP Canada inc. à déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet PAT-13;

ATTENDU QUE la résolution autorisait le dépôt d'une demande auprès du MELCC dans le cadre du « futur échangeur dans le secteur Urbanova (projet PAT-13) », alors que le sommaire décisionnel ne faisait pas mention de ce libellé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte de conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît à la résolution numéro CE-2021-1273-DEC, dans la mesure où, manifestement, à la lecture du dossier décisionnel, l'intitulé du projet était uniquement « PAT-13 »;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le titre du projet concerné de la façon suivante :

« [...] dans le cadre du projet du PAT-13. »

ATTENDU QUE le présent procès-verbal de correction sera déposé lors de la prochaine séance du comité exécutif qui se tiendra le mercredi 23 février 2022;

En conséquence, la correction précédente est apportée au procès-verbal du comité exécutif du 8 décembre 2021, à savoir la résolution du comité exécutif numéro CE-2021-1273-DEC.

Fait à Terrebonne ce 22^e jour du mois de février 2022.

Date :



2022.02.22

15:39:37 -05'00'

Me Jean-François Milot, greffier

CE-2021-1274-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise Biodiversité Conseil inc. de déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le remblai de milieux humides dans le cadre du projet du parc industriel de l'est.

CE-2021-1275-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **SOLMATECH INC.** le contrat de services professionnels SA21-3057 pour un mandat de caractérisations environnementales sur les lots situés près du futur échangeur Urbanova (projet PAT-13), soit les lots 2 921 303, 2 921 304, 3 249 439, 2 921 305, 2 921 306, 3 249 464 et 3 249 465 du cadastre du Québec, pour une période d'un (1) an, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 412 417,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée au paiement comptant des immobilisations (PCI), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1276-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 112 675,50 \$, taxes incluses, à la société **HCRC INC.**, dans le cadre du bail de location du 3330, boulevard des Entreprises, pour la réalisation de travaux sur la ventilation des locaux de pièces à conviction du Service de police de Terrebonne.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant :

- Un paiement comptant des immobilisations;
 - Un fonds de roulement remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.
-

CE-2021-1277-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant un emprunt au montant de 1 215 000 \$ pour payer le coût des travaux de réparation d'urgence de la conduite de refoulement passant sous l'approche sud du viaduc de l'avenue Claude-Léveillé, sous le numéro 824.*

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2021-1278-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 27 octobre 2021.

QUE le comité exécutif adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-10-27/01	Demande l'ajout de panneaux avisant la présence d'une personne malentendante à l'intersection du chemin Martin et de la montée Valiquette.
CCIR-2021-10-27/02	Demande l'ajout de panneaux avisant la présence d'une personne malentendante sur la rue de Maskinongé, près du 815.
CCIR-2021-10-27/03	Demande de retirer les panneaux interdisant le stationnement sur une portion de la rue Joseph-Monier, entre le boulevard des Entreprises et le 3156, rue Joseph-Monier.
CCIR-2021-10-27/06	Demande d'ajouter une période horaire pour interdire le virage à droite de jour, entre 7 h et 20 h, et ce, 7 jours sur 7, sur la montée Dumais à l'intersection du boulevard des Rives.
CCIR-2021-10-27/07	Demande de retirer les panneaux interdisant le stationnement sur le boulevard Laurier, à proximité de la route 335, dans la zone de 50 km/h, devant les nouveaux condos.
CCIR-2021-10-27/11	Demande de retirer l'interdiction de stationnement devant le 756, rue Saint-Louis.
CCIR-2021-10-27/17	Demande l'ajout de signalisation annonçant la traverse piétonnière ainsi qu'une balise de centre de rue de type « parc » sur la rue de la Licorne.

CE-2021-1279-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 12 200,00 \$ à titre de contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, que le propriétaire du lot portant le numéro 5 058 018 du cadastre du Québec, situé sur la rue du Safran, soit versée en argent à la Ville de Terrebonne, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier 2021-00457.

CE-2021-1280-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le versement de l'aide financière aux quatre (4) comités d'aide identifiés au tableau ci-dessous, pour un montant total de

13 786,00 \$, équivalent aux montants recueillis par le syndicat des pompiers en 2019.

Organismes	Soutien opérations
Comité d'aide aux Lachenois	3 998 \$
Comité d'aide aux Plainois	2 757 \$
Service d'aide SEDAI	965 \$
Les Œuvres de Galilée	6 066 \$
	13 786 \$

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1281-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation à l'article 6.1.7 du règlement numéro 82 sur le bruit et les nuisances au Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour fabriquer de la neige 24 heures sur 24, et ce, jusqu'au 22 janvier 2022.

QUE le GPAT soit autorisé de débiter, de façon générale, ses opérations de damage à partir de 5 h et de les terminer au plus tard à minuit, et ce, pour la période du 8 décembre 2021 et au plus tard le 1^{er} avril 2022.

CE-2021-1282-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 20.

Président

Greffier